



Wallonie

PROVINCE DU BRABANT WALLON

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ORP-JAUCHE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ART. D.VIII.6 DU CODE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi que le~~
~~Gouvernement est saisi~~ d'une **demande de permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis~~
~~d'urbanisation~~ ~~modification de permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n° 2~~ (Biffer les mentions inutiles).

Les demandeurs sont : **Mme Sandrine DUPONT et Mr Patrice DE SCHEPPER** demeurant rue de Fontenelle, n° 34 à 1350 Orp-Jauche,

Le terrain concerné est situé à 1350 Orp-Jauche, rue de Fontenelle, n° 34 et cadastré 6ième Division, Section A, n° 726R,

Le projet consiste en la **régularisation d'une terrasse entraînant un remblai de 45 m³** et présente les caractéristiques suivantes :

(Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols).

La demande s'écarte des prescriptions du lotissement dans lequel il est inscrit pour les points suivants :

- 1) Modification de relief du sol
- 2) Implantation de la terrasse à moins de 3 m de la limite mitoyenne

Le dossier peut être consulté du 06/03/2020 au 26/03/2020 inclus, au Service Urbanisme et Environnement de l'Administration Communale d'Orp-Jauche – Place Communale, n° 1, le mardi de 8h30 à midi et de 16h00 à 20h00 ou les mercredis, jeudis et vendredis uniquement sur rendez-vous à fixer avec le secrétariat du Service auprès de Mme Patricia POLOME au 019/ 63 02 91.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès des architectes du Service :

- Mme Marjorie D'HEUR – 019/ 63 02 16 – marjorie.dheur@orp-jauche.be
- Mme Nathalie THIEBAUT – 019/ 63 02 96 – nathalie.thiebaut@orp-jauche.be


Une séance d'information en présence de l'auteur de projet et/ou des demandeurs est prévue le mardi 17/03/2020 à 18h30.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11/03/2020 au 25/03/2020 au collège communal :

- par courrier ordinaire (signé et daté) à l'adresse suivante : Place Communale, n° 1 à 1350 Orp-Jauche,
- par courrier électronique (clairement identifié et daté) aux adresses courriel des architectes reprises ci-dessus.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,



S. SANTUCCI

Le Bourgmestre,



H. GHENNE

